

FICHE DE PROGRAMME DE FORMATION REMISE A NIVEAU
CHEF D'EQUIPE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCES A PERSONNES (RAN. SSIAP2)

TAUX DE RESUSSITE 2020 : 100%

TAUX DE SATISFACTION : 97%

PUBLIC VISE

Tout détenteur d'un diplôme de SSIAP2 ou équivalent ou ERP2 ou IGH2 non recyclé.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de cette formation, le participant sera capable de mettre à niveau ses connaissances théoriques et pratiques relatives aux Établissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur dans le domaine de la sécurité incendie. Il pourra ainsi exploiter un PC de sécurité et mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

PRE-REQUIS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Titulaire d'un diplôme de SSIAP2 n'ayant pas exercé la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois (attestation d'employeur) ou tout détenteur de la qualification ERP 2 ou IGH 2 non recyclé avant le 31 décembre 2008, ou détenteur d'une décisions de reconnaissance de qualification professionnelle délivrées par le ministre de l'intérieur en application des articles 3-1 à 3-3.
- Qualification de secourisme en cours de validité (AFPS ou PSC 1 ou PSE de moins de 2 ans ou SST).
- Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie.

ANIMATION PEDAGOGIQUE

- Intervenants avec une qualification minimum de SSIAP 2. avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1
- ou Intervenants avec une qualification SSIAP 3 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION
- ou Intervenants avec une qualification DUT Hygiène et sécurité avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1

DATE DE LA FORMATION

La présente formation aura lieu du.....au....

DUREE DE LA FORMATION

03 jours (21 heures) hors pause et hors temps de déplacement et d'examen.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

05 minimum et 15 maximum

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ **SÉQUENCE 1 : FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE** **03H00**
Rappel sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie.
- ✓ **SÉQUENCE 2 : MISE EN SITUATION D'INTERVENTION** **04H00**
Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
Mise en application globale des acquis opérationnels.
Dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
 - Exercices d'extinction sur feux réels.
- ✓ **SÉQUENCE 3 : PRÉVENTION** **04H00**
 - Évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.
 - QCM d'heure.
- ✓ **SÉQUENCE 4 : MOYENS DE SECOURS** **02H00**
 - Évolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité.
- ✓ **SÉQUENCE 5 : GESTION DU PC DE SÉCURITÉ** **03H00**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES - Etablissement principal d'activité : 345/347 Avenue du Général de Gaulle - 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A - Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) - Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - Email : contact@ifps-formation.fr - Portable : 06 24 86 20 10 - Tél : 01 46 31 46 02 - Fax : 09 63 65 46 02

- Gestion du PC en situation de crise
- ✓ **SÉQUENCE 6 : ORGANISATION D'UNE SÉANCE DE FORMATION** **02H00**
 - Formation des agents de l'équipe.
- ✓ **SÉQUENCE 7 : L'ÉQUIPE DE SÉCURITÉ INCENDIE** **03H00**
 - Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité.

ORGANISATION

Nos formations SSIAP se déroulent essentiellement dans nos locaux équipés à cet effet.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Moyens pédagogiques : Salles spacieuses, vidéoprojecteur avec écran motorisé de projection, ordinateur, support de cours audiovisuels, Générateur modulaire de flamme, tableau blanc, , livrets de formation, déroulé pédagogique, textes de lois et décrets relatifs à l'objectif pédagogique, extincteurs pédagogiques rechargeables, extincteurs en coupe, Quizz Box, fiches de consignes, téléphone d'alerte, visites d'établissements recevant du public, visites d'immeubles de grande hauteur, poste de sécurité équipé d'un SSI de catégorie A, consignes, radios Emetteurs / Récepteurs, contrôleur de ronde, DATI...

Méthodes pédagogiques : Directives, exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées et justifiées, études de cas, mise en situations, ...

VERIFICATION DES ACQUIS

- Fiche d'évaluation (une minimum) (QCM ou Questionnaire ou autre) pendant ou à l'issue de l'enseignement théorique
- Fiche d'évaluation pratique (une minimum) pendant ou à l'issue de l'enseignement pratique

CERTIFICATION

La présence à l'ensemble des séquences programmées au recyclage.

Dans le cas de défaillance notoire au cours d'un stage de recyclage, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

MODALITES DE SUIVI DU PROGRAMME ET APPRECIATION DU RESULTAT

- Feuille de présence.
- Feuille de suivi quotidien du programme (déroulé pédagogique).
- Attestation de fin de la formation.
- Questionnaire de satisfaction remis aux stagiaires à la fin de la formation...
- Attestation de remise à niveau SSIAP2 délivrée au stagiaire qui aura suivi l'ensemble du programme.

➤ **REFERENCES REGLEMENTAIRES**

- Arrêtés : 2 mai 2005 modifié - 25 juin 1980 modifié - 22 juin 1990 modifié - 18 octobre 1977 modifié.
- Arrêté du 30 décembre 2010 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions.
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique.
- Code de la construction et de l'habitation (Art. R. 123-4 à 11 et R. 122-9)

COUT DE LA FORMATION

(nous consulter)

FORMACODE : 42811 – SSIAP NSF : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

• **CONTACTS :**

- **E-mail** : contact@ifps-formation.fr
- **Portable** : **07 61 73 20 10**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)

REFERENT PEDAGOGIQUE

Eustache AZIE

- **CONTACTS :**

- **E-mail** : **contact@ifps-formation.fr**
- **Portable** : **07 61 73 20 10**



Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.

AUTORISATION D'EXERCER :

Agrément délivré par le Bureau Prévention de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris sous le numéro : **0034/2018**

Institut de Formation Professionnelle en Sécurité (I.F.P.S.) SAS

Siège Social : 13 Rue Saint-Honoré - 78000 VERSAILLES – **Etablissement principal d'activité** : 345/347 Avenue du Général de Gaulle – 92140 CLAMART - Capital social : 5 000 € - RCS de VERSAILLES N° : 838 914 224 - Code APE : 8559A – Agrément CNAPS N° : FOP-092-2019-03-24-20180668657 - Agrément SSIAP N° : 0034/2018 - Déclaration d'activité N° : 11788374578 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat, Art. L.6352-12 Code du Travail) – Convention avec FCS Montreuil pour le titre APS Niv. V N° : 19/2018 - Convention SST partenariat N° 1281 000/2017/SST-01/0/12

Site : www.ifps-formation.fr - **Email** : contact@ifps-formation.fr - **Portable** : 06 24 86 20 10 - **Tél** : 01 46 31 46 02 - **Fax** : 09 63 65 46 02